



AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Nathalie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 376

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 6 novembre 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 376 modifiant le règlement no 301 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 9-1-1 »**
2. **Que** le règlement numéro 376 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 376 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 9^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.

Nathalie Dubé
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 376

Je, soussignée, Nathalie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 376** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 16 h 30, le 9^e jour du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9^e jour du mois de novembre 2023.

Nathalie Dubé
Directrice générale
et greffière-trésorière